

Le Petit Manuel de l'Organisation Internationale du Travail



Organisation
Internationale
du Travail



100 ANS D'HISTOIRE



A gauche, Edward Phelan, Directeur général de l'OIT, et à droite Trygve Lie, Secrétaire général des Nations Unies en 1946 lors de la signature de l'accord des Nations Unies.

La Constitution de l'OIT fut rédigée début 1919 par la Commission du Travail, présidée par Samuel Gompers, directeur de la Fédération américaine du travail (AFL) aux Etats-Unis. L'OIT fut donc créée en 1919, sous l'égide du Traité de Versailles qui mettait fin à la Première Guerre mondiale.

En 1944, les délégués de 41 pays ont adopté la **Déclaration de Philadelphie** qui fut annexée à la Constitution de l'OIT. La Déclaration constitue toujours la Charte des buts et objectifs de l'OIT. Ils affirment notamment que «**le travail n'est pas une marchandise**».

En 1946, l'OIT devint une institution spécialisée du tout nouveau système des Nations Unies.

"UNE PAIX UNIVERSELLE ET DURABLE NE PEUT ÊTRE FONDÉE QUE SUR LA BASE DE LA JUSTICE SOCIALE"

Préambule de la Constitution de l'OIT, 1919

Aujourd'hui, l'OIT célèbre ses 100 ans d'existence. 187 Etats sont désormais membres de cette organisation. Parmi les initiatives portées par la célébration de ce centenaire, l'OIT a créé la **Commission mondiale sur l'avenir du travail** ; pour que le travail décent devienne un impératif pour toutes les sociétés dans le but d'éradiquer la pauvreté.



LES MISSIONS DE L'OIT

L'OIT a pour vocation de promouvoir la justice sociale, les droits de l'homme et les droits au travail reconnus internationalement. Ses missions s'appuient sur quatre piliers stratégiques.

PROMOTION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU TRAVAIL

L'OIT se base sur les huit conventions fondamentales du travail traitant de la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Ces principes sont également énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998).

PROTECTION SOCIALE

L'OIT s'est donné pour mission d'aider les pays à garantir la couverture de tous les groupes sociaux. La sécurité sociale comprend l'accès aux soins médicaux et la garantie de revenu, en particulier pour les personnes âgées et en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, d'accident du travail, de maternité ou de disparition du soutien de famille.

PROMOTION DE L'EMPLOI

Sans emplois productifs, il est illusoire de prétendre à des niveaux de vie décents, au développement économique et social et à l'épanouissement de l'individu. Or ces objectifs passent avant tout par le développement des ressources humaines et par la promotion des entreprises. L'OIT réalise des travaux de recherche et soutient l'investissement à forte intensité d'emploi, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques pour l'emploi.

TRIPARTISME ET DIALOGUE SOCIAL

L'OIT est fondée sur le principe du tripartisme - dialogue et coopération entre gouvernements, employeurs et travailleurs - pour la formulation de normes et de politiques traitant des questions du travail. Les normes internationales du travail sont créées et leur application est contrôlée par le biais d'une structure tripartite qui fait de l'OIT une organisation unique en son genre au sein du système des Nations Unies.

LA STRUCTURE TRIPARTITE

La délégation française de l'OIT



ANOUSHEH KARVAR
INSPECTRICE GENERALE
DES AFFAIRES SOCIALES



ANNE VACHEZ
DIRECTRICE DES RELATIONS
SOCIALES DU MEDEF



BERNARD THIBAULT
ANCIEN SECRETAIRE
GENERAL DE LA CGT

L'action de l'OIT repose sur l'indispensable **coopération entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs**, en vue de favoriser le progrès économique et social.

L'OIT s'emploie à répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs grâce à des normes du travail, des politiques et des programmes conçus et élaborés conjointement par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. La structure de l'OIT, au sein de laquelle **les syndicats et les organisations patronales participent aux délibérations sur un pied d'égalité avec les gouvernements**, incarne le dialogue social en action. Elle veille à ce que les points de vue des partenaires sociaux soient fidèlement reflétés dans les normes du travail, les politiques et les programmes de l'OIT.

L'OIT encourage ce tripartisme parmi ses mandants employeurs, travailleurs et Etats membres en facilitant le dialogue social entre syndicats et organisations d'employeurs pour formuler, et le cas échéant mettre en œuvre, une politique nationale en matière de questions sociales, économiques et dans d'autres domaines.

LE TRAVAIL DÉCENT

OBJECTIF N°8 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR 2030



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.

Le travail décent est devenu un **objectif universel** et a été intégré dans de grandes déclarations des droits de l'homme, des résolutions de l'ONU et des documents finaux de grandes conférences.

DEPUIS 2015, L'OBJECTIF 8 DU PROGRAMME POUR 2030 INVITE À PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, DURABLE ET PARTAGÉE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET LE TRAVAIL DÉCENT.



LES 100 ANS DE L'OIT

DES CÉLÉBRATIONS DANS LE MONDE ENTIER



A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder, était à New York du 7 au 10 avril pour une série d'événements de haut niveau au siège de ONU - avec comme point d'orgue une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies -, en vue de célébrer le centième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

COLLOQUE INTERNATIONAL

Le colloque international "Justice sociale et travail décent : 100 ans d'action de l'OIT" se déroulera à Paris du 26 au 28 juin 2019. Retrouvez plus d'informations et le lien d'inscription [ici](#).

LES MOTS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a loué la contribution absolument remarquable faite par l'OIT aux droits des travailleurs à travers le monde au cours de ses cent années d'existence.

"L'Organisation internationale du Travail est le symbole de cette vision que le multilatéralisme va au-delà des rapports entre les gouvernements ; le multilatéralisme est, de plus en plus, quelque chose qui doit envelopper tous les acteurs importants au niveau de la vie des sociétés, à l'échelle nationale et à l'échelle globale", a-t-il déclaré.